

*Ouverture, en novembre 1956, de*

## L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE LITURGIE

sous le patronage de S. Exc. Mgr Joseph MARTIN, archevêque président la commission épiscopale de pastorale et de liturgie, de l'abbaye du Mont César et du Centre de Pastorale liturgique.

\*  
\*\*

De nombreux évêques ou directeurs d'études, en France et dans le monde entier, ne savaient où envoyer leurs sujets destinés à devenir professeurs de liturgie ou directeurs de centres de pastorale liturgique, afin de leur assurer une formation méthodique et approfondie comme celle qu'on peut procurer aujourd'hui à un professeur d'Écriture sainte, par exemple.

Cette lacune sera comblée dès la rentrée universitaire de 1956-1957 par la fondation, à Paris, de l'*Institut supérieur de Liturgie*. Cet institut se rattache à la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Paris.

Directeur : Dom BOTTE, o.s.b., de l'abbaye du Mont César.

Sous-directeur : R. P. P.-M. GY, professeur de liturgie aux Facultés théologiques du Saulchoir.

Secrétaire : M. l'abbé Pierre JOUNEL, du C.P.L.

\*  
\*\*

### **Conditions d'admission et sanction des études :**

Pour être admis à préparer le *diplôme supérieur d'études liturgiques*, les étudiants devront posséder au préalable la licence en théologie; le diplôme pourra être obtenu après deux ans de scolarité à l'Institut, un examen sur les matières enseignées et la présentation d'une thèse. Les étudiants ne remplissant pas les conditions nécessaires pour obtenir le diplôme supérieur pourront obtenir, après deux ans de scolarité, un *certificat d'études liturgiques* après avoir passé avec succès l'examen correspondant aux matières enseignées pendant les deux années. Il sera éventuellement possible de répartir la scolarité et les examens sur trois ans au lieu de deux.

\*  
\*\*

### **Programme d'enseignement.**

A titre provisoire, les cours de l'Institut supérieur de liturgie auront lieu pendant le premier semestre de l'année universitaire,

soit de novembre à la mi-février. L'enseignement sera réparti de la façon suivante.

1° *Cours général d'introduction à la liturgie* (R. P. GY, o.p., assisté de M. l'abbé JOUNEL et du R. P. DALMAIS, o.p.) : en 1956, *Introduction générale et méthode de la science liturgique* (une heure par semaine pendant tout le semestre). *Les origines liturgiques* (une heure par semaine pendant tout le semestre). N. B. : la deuxième année, le cours général comprendra : en première heure, *Histoire de la liturgie latine*; en deuxième heure, *Notions générales sur les rites orientaux*.

2° *Séminaire et initiation au travail sur les sources* (par le professeur d'introduction à la liturgie; une heure par semaine pendant tout le semestre).

3° *Cours spéciaux*, sous forme de séries de trois leçons en une semaine, ou de six leçons en deux semaines. Sont prévues pour 1956-1957 les séries suivantes, toutes de six leçons : Dom B. CAPELLE, abbé du Mont-César, *La messe romaine*; Dom B. BOTTE, directeur de l'Institut, *Les rites du baptême*; M. l'abbé A. CHAVASSE, professeur à la Faculté de théologie de Lyon, *Le sacramentaire gélasien ancien*; R. P. L. BOUYER, professeur à la Faculté de théologie de Paris, *Parole et Rite*; M. le chanoine A.-G. MARTIMORT, directeur du C.P.L., *Pastorale et histoire des rubriques*; R. P. A. RAES, s.j., professeur à l'Institut pontifical oriental, *Liturgies orientales*; R. P. J. GELINEAU, s.j., sur la *musicologie liturgique*.

4° *Cours à option*.

Les étudiants se préparant au diplôme supérieur devront en outre suivre, au choix, deux des cours inscrits sur une liste qui sera établie ultérieurement, et comprenant des cours enseignés à la Faculté de théologie, à l'Institut catéchétique et à l'Institut grégorien, lesquels se trouvent spécialement utiles à une formation liturgique. Pour les deux cours à option ainsi choisis les étudiants devront passer l'examen correspondant.

\*  
\*\*

#### **Frais d'inscription.**

Pour le cours général ..... 2.000 francs.  
Pour chaque série de six cours..... 300 francs.

A quoi il faut ajouter les frais de bibliothèque et d'assurances demandés à tout étudiant de l'Institut catholique. Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de l'Institut catholique.

Demandes de renseignements au *Secrétariat de l'Institut supérieur de Liturgie*, 11, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine (Seine).  
Téléphone : SAB. 89-37.